



**Présents :**

Mme Ludivine GERARDIN,

MM. Bruno CHAUCOUVERT, Jean Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE,  
Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT.

**Excusé :** M. Jean Marie GUELLE

**Absents :** MM. Cédric BARBIER, Claude COMTE

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas THABARD

---

**1. Approbation compte rendu de la réunion du 18 Septembre 2020**

Le compte rendu du dernier conseil est adopté avec 8 voix pour.

**2. Mur rue du Lavoir**

M. le maire propose de restaurer le mur à l'angle de la rue du Lavoir et du chemin de l'Eglise.

Il présente un devis de l'entreprise RECOBAT d'un montant de 4238 € HT pour ces travaux. Et précise que le département peut participer au financement de ce chantier dans le cadre de la DST (dotation solidarité des territoires – plan de relance) à hauteur de 33%. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la restauration de ce mur et sollicite le département pour l'octroi d'une subvention.

**3. Aliénation des abords du chemin rural lieu-dit « A la croisotte »**

M. le maire rappelle que l'enquête publique ouverte le 9 mars 2020 a été suspendue le 20 mars 2020 en raison de l'épidémie du Coronavirus. Elle a repris le 31/08/2020 pour se terminer le 11/09/2020. Aucune objection n'a été émise et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le maire propose donc de désaffecter les abords du chemin rural lieu-dit « A La Croisotte » d'une superficie de 106 m<sup>2</sup> environ en vue de la cession.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de désaffecter les abords du chemin rural lieu-dit « A la Croisotte » pour environ 106 m<sup>2</sup> (13 m<sup>2</sup> du côté de la parcelle AB 21 et environ 93 m<sup>2</sup> du côté des parcelles AB 14 et 260),
- de fixer le prix de vente à 15 € le m<sup>2</sup>
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété
- d'autoriser M. le maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**4. Adhésion au réseau des communes forestières**

M le Maire présente l'association des communes forestières qui a pour objet de défendre les intérêts de la propriété forestière. Il expose l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce réseau pour trouver conseil formation et accompagnement. Le montant de la cotisation annuelle est de 287€. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour cette adhésion et désigne Gilbert JACQUOT et Ludivine GERARDIN comme délégués auprès de cette association.



## 5. Analyse des propositions du CAUE

A la suite de la visite faite le 30/07 sur les aménagements possibles dans le village, le CAUE a envoyé des propositions d'accompagnement de la commune pour l'élaboration du projet.

Le conseil envisage de demander l'accompagnement complet qui s'élèverait à 3 432 €.

En amont, et avant de prendre sa décision, des renseignements seront pris quant aux subventions possibles pour le financement de ces études. (DRAC, ...)

## 6. Questions diverses

### a. Repas communal

Compte tenu de la crise sanitaire et des restrictions qu'elle impose, le conseil municipal décide à regret de ne pas organiser le repas de fin d'année des aînés.

Il sera remplacé par un colis distribué aux personnes habituellement invitées.

### b. Plâtres de l'Eglise

Monsieur le Maire a alerté « l'Atelier CAIRN » sur la dégradation des enduits de l'intérieur de l'Eglise. Réponse a été faite par ce cabinet.

c. Jean Michel GRAS informe le conseil que pour les propriétaires disposant d'un boîtier électrique implanté lors de l'effacement des réseaux, peuvent demander à Enedis l'implantation du compteur Linky dans ce boîtier.

d. Bruno CHAUCOUVERT attire la vigilance du conseil sur la présence d'un camion blanc suspect rôdant dans les rues du village.

L'ordre du jour étant terminé, le maire lève la séance à 22h07.

